

Saint Ouen Marchefroy. Conseil Municipal du vendredi 05 avril 2013.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le cinq avril deux mil treize à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du Maire, Philippe DUMAS. Sont Présents : LEFRANCOIS Christine, Isabelle BERARD, BONTE Joël, Jean Dominique CLEMENT, FRANCOIS Thierry, FORT François, Gérard LESUEUR, PAIN Jacques, SAVAL Gérald,
Absent excusé : SIMON Marc pouvoir PAIN Jacques
Secrétaire de séance : Mme Isabelle BERARD
Date de convocation : le 29 mars 2013

. Délibérations concernant les comptes de la Commune .

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2012 et le compte administratif CCAS 2012
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2012 du receveur principal.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2013 et le budget prévisionnel CCAS 2013

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des 4 taxes qui se présentent comme suit :

Taxe d'Habitation : 17,91 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 15,98 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 30,80 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 19,94 %

. Résultats 2012 sans antérieurs

Investissement	
Dépenses 2012	134 974,34
Recettes 2012	64 304,23
Résultat 2012 en investissement	- 70 670,11
Fonctionnement	
Dépenses 2012	224 445,98
Recettes 2012	299 991,42
Résultat 2012 en fonctionnement	75 545,44
Résultat total 2012	4 875,33

. Résultats 2012 avec antérieur et reste à réaliser

Investissement	
Dépenses 2012	165 867,33
Restes à réaliser 2012	106 723,00
Total dépenses	272 590,33
Recettes 2012	64 304,23
Restes à réaliser 2012	30 130,00
Total recettes	94 434,23
Résultat 2012 en investissement	- 178 156,10

Fonctionnement

Dépenses 2012	224 445,98
Recettes 2012	461 781,19

Résultat 2012 en fonctionnement 237 335,21

Résultat total 2012 investissement et fonctionnement 59 179,11

. Délibérations

Le Maire propose de reconduire la prime de fin d'année de Madame SCHMITT et de Monsieur HEYM. Après délibération, le Conseil Municipal décide, à la majorité moins une abstention, de reconduire la prime de fin d'année de Madame SCHMITT et de Monsieur HEYM.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une famille ayant des difficultés financières, le CCAS de la Commune a décidé de régler le paiement des frais d'étude dirigée de ses deux enfants à l'association Couleurs d'Ecoles dont le montant s'élève à 42 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de régler cette facture. Les crédits sont inscrits au budget du CCAS au compte 6561.

- acquisition du tracteur : choix du fournisseur

Trois offres ont été reçues :

- Ets LE GOFF SA : 38 000 € HT - reprise de l'ancien : 5 000 € HT
- LHERMITE AGRI : 37 000 € HT - reprise : 5 000 € HT
- LHERMITE EQUIPEMENT - LOISIR : 36 000 € HT - reprise : 5 000 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir la proposition de LHERMITE LOISIR.

. Projet d'itinéraire vélo d'Anet à Houdan

Délibération : Groupement de commandes itinéraire vélo

Le conseil municipal décide à la majorité moins trois abstentions d'adopter les trois articles.

Article 1 : Valide le tracé de l'itinéraire vélo sur sa commune en vue de la réalisation d'un itinéraire en vallée de la Vesgre avec une première tranche de travaux entre Anet et Berchères-sur-Vesgre en 2013.

Article 2 : Approuve la réalisation des travaux d'aménagement pour un montant total des travaux compris entre 13 830 € HT et 19 380 € HT soit un solde après subvention de 2 766 € HT et 3 876 € HT. Il s'agit d'une estimation

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ainsi que Monsieur le Maire d'Anet à signer le marché à intervenir dans le cadre du groupement de commandes.

Délibération : Adhésion de la commune au groupement de commandes itinéraires vélo-randonnée entre Anet et Houdan

D'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes auquel sont appelés à participer collectivités locales suivantes : Anet, Boncourt, Rouvres, Saint Ouen Marchefroy, Berchères sur Vesgre.

D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché en vue de la création d'un itinéraire vélo entre Anet et Houdan avec une première tranche de travaux entre Anet et Berchères sur Vesgre en 2013.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

D'accepter que la commune d'Anet soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé

D'autoriser Monsieur le maire d'Anet à signer le marché à intervenir.

Le Conseil Municipal décide à la majorité moins trois abstentions d'adopter les points ci-dessus

Délibérations remboursement consommation électrique

Fin 2011, au cours des travaux de dissimulation des réseaux électriques de la rue du Mesnil Simon, deux lampadaires de la commune avaient été connectés sur le compteur électrique de la résidence "La mare des plantes". A l'occasion d'une nouvelle tranche de travaux d'enfouissement sur la commune, ces deux lampadaires ont été correctement branchés. Trois factures EDF du syndicat des copropriétaires de la mare des plantes ont été impactées : février 2012, août 2012 et février 2013.

Le surplus de consommation calculé, d'une part entre la moyenne des quatre factures de février 2008 à 2011 et les factures de février 2012 et février 2013, d'autre part entre la moyenne des quatre factures d'août 2008 à 2011 et la facture d'août 2012 s'élève à 149,58 Euros.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser la somme de 149,58 Euros au syndicat des copropriétaires de la mare des plantes

Syndicat du regroupement pédagogique des bords de Vesgre

Délégués Isabelle Bérard , Gérald Saval ;

Le conseil d'école du 22 mars 2013 a rendu un avis favorable à l'adoption des nouveaux rythmes scolaires, qui seront mis en place à la rentrée scolaire 2013.

Les nouveaux horaires d'école seront les suivants :

A Rouvres : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h puis de 13h30 à 15h55
 mercredi de 9h à 11h20

A Berchères : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h50 à 11h50 et de 13h30 à 15h50
 mercredi de 8h50 à 11h30

Les parents pourront venir récupérer leurs enfants à l'école à la fin de ce temps scolaire s'ils le souhaitent. Le Sirp organisera des activités périscolaires, sur inscription, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de l'heure de fin de cours jusqu'à 16h30, où le transport scolaire sera assuré normalement. L'accueil en centre de loisirs prendra ensuite le relais jusqu'à 19h.

Le mercredi, un accueil périscolaire sera mis en place à partir de 7h jusqu'au début des cours. Un transport scolaire sera organisé à la fin des cours. Pour les parents qui travaillent, un transport emmènera les enfants à Bû après les cours. Les enfants accèderont alors à un service de restauration et à l'après-midi en centre de loisirs (comme actuellement), jusqu'à 19h.

Ces modifications impliquent de nombreuses adaptations et ont des répercussions financières conséquentes. Pour dimensionner les capacités d'accueil des transports scolaires et des centres de loisirs, mais aussi pour organiser le temps d'activités périscolaires, un questionnaire a été diffusé aux parents. Le retour de ce questionnaire, permettra d'organiser ou non les activités proposés en fonction de l'intérêt manifesté.

. Le carnet de St Ouen Marchefroy

Naissance

- Le petit Jules SINGER est né le 12 mars 2013

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations aux parents

Décès

- Monsieur Serge LADRIERE nous a quitté le 12 décembre 2012.

Le Conseil Municipal adresse toutes ses condoléances à la famille du défunt

- Monsieur Jean MAILLET nous a quitté le 13 mars 2013.

Le Conseil Municipal adresse toutes ses condoléances à la famille du défunt

La séance est levée à 22 heures
DUMAS Philippe

. Horaires d'ouverture de la Mairie.

Les horaires d'ouverture de la Mairie de St Ouen Marchefroy sont :
Lundi : 10 h - 16 h Vendredi : 14 h 30 - 17 h Samedi : 11 h 30 - 13 h

Tél / Fax : 02 37 82 04 53

Courrier électronique: mairie.saintouenmarchefroy@wanadoo.fr

Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>

Médiathèque de Berchères sur Vesgre :

Lundi : 17h- 19h

Mercredi : 16h - 19h

Samedi : 10h30 - 12h30 / 17h - 19h

Tel : 02 37 65 98 92